**DESCRIPTION DU POSTE**

L’adjudant des services est le membre de l’état-major cadet responsable de la prise des présences et l’équipe des services techniques. Plus particulièrement, il :

1. prend les présences, en assure la compilation et en fait rapport au cadet-commandant ainsi qu’aux officiers à chaque activité de l’escadron ;
2. veille à ce que les cadets absents qui ne se sont pas motivés soient contactés à chaque activité de l’escadron ;
3. supervise les sous-officiers lors de la période d’inspections et s’assure que tous les cadets et sous-officiers se font inspecter régulièrement ;
4. veille à ce que l’équipe des services techniques répond aux besoins logistiques des différents départements de l’escadron (approvisionnement, administration et entraînement);
5. veille à ce que les cadets soient disciplinés en tout temps en prenant les actions nécessaires pour corriger les problèmes et rapporte les manquements au cadet commandant et à l’officier d’instruction ;
6. est attentif aux différentes suggestions des membres de l’escadron touchant les services techniques et les mesures de sécurité et les rapporte au personnel officier ;
7. doit dispenser les périodes d’instructions qui lui sont assignées et exécuter toute autre tâche qui lui est assignée.

**GRADE MAXIMAL À CE POSTE :** Adjudant 2e classe

**RELÈVE DE :** Officier d’approvisionnement et d’administration, cadet-commandant